

REGLES DE SECURITE EN BATTUE

Tir du chevreuil au plomb n° 2 ou 4 et suivant un angle de 30°

Ce référé en complément au «guide de l'ouverture» émis par la Fédération FDC60

Interdiction de quitter la battue avant la sonnerie de fin de battue
sauf accord du responsable de battue

Interdiction de déplacer un animal mort non équipé de son
bracelet

Interdiction de tirer à la carabine de chasse (fusil obligatoire)

Pas d'enfant en battue.

En battue le chasseur est seul responsable de son tir et de ses
conséquences

Gilet de sécurité rouge obligatoire pour les traqueurs

Gilet de sécurité rouge obligatoire pour les postés

Trompette obligatoire pour les traqueurs et postés

Timbre gros gibier obligatoire pour les traqueurs /chasseurs et postés

LA BATTUE

1. POSTES

AVANT LA BATTUE

Déplacement en véhicule arme vide, démontée ou sous étui

Déplacement arme vide et ouverte, culasse ouverte pour les armes semi-automatiques, chargeur vide.

Votre poste vous est indiqué et vous devez y rester impérativement

Vérifié toujours l'emplacement exact de ses voisins et ce signalé à ceux-ci, analyser le terrain notamment les obstacles potentiels (habitations, routes, chemins, etc.), les caractéristiques du terrain (pentes, trous, chemins pierreux, etc.), etc.

Matérialiser ses angles de tir de 30° suivant schéma joint.

PENDANT LA BATTUE

Chargement de l'arme obligatoirement après que le début de la battue soit sonné et dans la zone des 30°

Le tir de l'animal est réalisé une fois celui-ci sorti de l'enceinte et après l'avoir clairement identifié, le tir doit toujours être fichant, de courte distance, derrière la ligne des postés et respecter un angle minimum de 30° par rapport à la ligne des postés

Tout déplacement du poste est interdit

Le tir assis ou à genou est interdit

L'arme doit être tenue en main et non posée sur des supports fragiles.

Ne pas laisser son doigt sur la queue de détente

Le tir dans l'enceinte chassée ou d'un animal rentrant est interdit

Le tir dans la direction de votre voisin, d'une habitation, d'une route ou d'un chemin est interdit

La ligne doit s'identifier à la vue des traqueurs

APRES LA BATTUE

Déchargement de l'arme immédiatement après que la fin de la battue soit sonnée et dans la zone des 30°

Déplacement arme vide et ouverte, culasse ouverte pour les armes semi-automatiques, chargeur vide.

Les postés n'ayant pas tirés peuvent rejoindre le lieu de rendez-vous

Le ou les postés ayant prélevés un animal doivent attendre à leur poste le chef de ligne, le garde ou un responsable du bureau qui vérifiera la conformité du tir

Le ou les postés ayant tirés sur un animal doivent attendre à leur poste le chef de ligne, le garde ou un responsable du bureau qui vérifiera que le tir n'a pas blessé l'animal

2. TRAQUEURS

Les tirs doivent se faire devant ou derrière, jamais sur le côté, et a courte distance (10 m maximum)

Arrêt de tous les tirs à la vue de la ligne des postés. L'alignement de la traque doit être respecté

SONNERIES DE BATTUE

Début de battue: 1 coup long

Fin de battue: 1 coup long + taïautage

Incident ou accident de chasse: 10 coups longs

Chevreuril mort : 2 coups longs + taïautage

Fait à Clairoux le 16 Septembre 2022

Président P. Rigaut